



Compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 5 mars 2026

Ouverture de la réunion, le mardi 5 mars 2026 à 14h, en visioconférence.

Présents : Samia AINOUZ, Maxime ALAARABIOU, Matthieu ALFARO, Bertrand BOUDART, Audrey CHAUDRON, Nathalie CORSON, François DAUPHIN, Brigitte DIARRA, Christian DOGBE, Quentin GRIETTE, John GUASCHI, Olivier GUIBÉ, Laurent HEUTTE, Alexane KHARMICH, Jean-Luc LAMOTTE, Nicolas LANGLOIS, Pierre LEFEBVRE, Marie LEGAY, Raphaëlle LEMAIRE, Jérôme POINEAU, Mathieu POULIQUEN

Procurations : Olivier LEY donne procuration à Olivier GUIBÉ, Éric SANLAVILLE donne procuration à Laurent HEUTTE.

Représentations : Christophe ROSENBERGER (démissionnaire) est représenté par Olivier LÉZORAY, et Xavier PORTIER est représenté par Hélène LEMERCIER.

Excusés : Esther CAMUS, Nicolas FORCADEL, Caroline MELEY, Daniel MÉNARD

Ordre du jour

- Validation du compte rendu du conseil du 16 décembre 2025
- Demande d'intégration du LSEM (Université de Caen Normandie)
- Demande d'intégration de l'ED du laboratoire CESI LINEACT
- Proposition d'évaluation pour les demandes d'allocation de recherche
- Informations diverses
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil du 16 décembre 2025

Il n'y a pas de remarques sur le compte rendu du conseil du 16 décembre 2025 qui a été rédigé par J. Guaschi. Il est approuvé par le conseil à l'unanimité moins une abstention d'une personne qui n'était pas présente ce jour-là.

Demande d'intégration du LSEM (Université de Caen Normandie)

La demande d'intégration du [LSEM](#) (Laboratoire des systèmes d'énergie et microélectronique) est reportée à la demande de la direction de celui-ci.

Demande d'intégration du CESI-LINEACT

J.-L. Lamotte commence par donner quelques renseignements d'ordre général sur le [CESI LINEACT](#) (Centre d'Études Supérieures Industrielles/Laboratoire d'Innovation Numérique pour les Entreprises et les Apprentissages au service de la Compétitivité des Territoires) UR/EA 7527 (Equipe d'Accueil/Unité de recherche). Ce laboratoire est actuellement rattaché à l'[ED 432 SMI](#) commune à l'ENSAM et au CNAM. Les champs thématiques du CESI LINEACT sont : Mécanique du Solide et Matériaux, Mécanique des Fluides et Énergétique, Conception et Industrialisation, Mathématiques et Systèmes, Ingénierie pour la Santé.

J.-L. Lamotte rappelle l'historique du CESI LINEACT avec l'ED MIIS :

- **Conseil ED MIIS le 27/10/2017** : Projet de convention de 18 mois avec le CESI au sujet du LINEACT

dans l'attente de l'évaluation HCERES.

- **Conseil ED MIIS le 19/02/2018** : la convention est validée.
- **Collège des Écoles Doctorales (CED) le 26/02/2019** : Le CED est informé de la labellisation du laboratoire LINEACT du CESI (EA 7527). Puisque ce laboratoire est mono-équipe et pluri-site dont un site principal à Paris, l'HCERES demande à ce que les doctorants du CESI soient inscrits à l'HESAM et rattachés à l'ED 432 SMI.
- **Conseil ED MIIS le 14/06/2019** : fin du rattachement du LINEACT à l'ED MIIS.
- **HCERES campagne d'évaluation 2023–2024 vague D, évaluation du LINEACT** : commentaire de l'HCERES sur la prise en compte des recommandations du précédent rapport : « *Cette recommandation a été suivie puisque membre fondateur de l'HESAM Université, le laboratoire est membre de l'École Doctorale Sciences des Métiers de l'Ingénieur - ED 432 (ED SMI) où tous les doctorants sont inscrits.* »

La demande d'intégration du CESI LINEACT a été relayée à la direction de l'ED par Ph. Pareige, VP Commission de la Recherche, Université de Rouen Normandie. Le souhait du laboratoire est de rattacher l'équipe d'enseignants-chercheurs du Madrillet à une ED locale.

Avant d'accueillir les représentants du CESI LINEACT, les membres du conseil se posent quelques questions sur le [rapport d'activité](#) de 2024 qui leur a été envoyé au préalable. D'abord, bien que l'un des champs thématiques soit « Mathématiques et Systèmes », quelques collègues constatent qu'il y a peu de mathématiques dans le rapport. Ensuite, le rapport entre le nombre de doctorants et le nombre d'HDR est élevé en comparaison avec celui pratiqué par l'ED MIIS.

J.-L. Lamotte présente les deux représentants du CESI LINEACT, Yohan DUPUIS, Directeur de l'Unité de Recherche, et Anne LOUIS, Responsable de Département Recherche et Innovation. Y. Dupuis prend la parole et donne quelques renseignements sur le laboratoire. Celui-ci est organisé autour de deux équipes scientifiques interdisciplinaires « Apprendre et Innover » et « Ingénierie et Outils Numériques » avec un effectif de 210 personnes (enseignants-chercheurs, ingénieurs de recherche, techniciens, doctorants, gestionnaires...) sur 26 campus dont deux en Normandie, un à Rouen (1800 étudiants), et un à Caen (300 étudiants). Il a trois plateformes de recherche et de transfert dont une à Rouen consacrée à l'Usine du Futur. Suite à l'évaluation positive du [HCERES](#), le label EA/UR 7527 du LINEACT a été reconduit en mai 2024 pour une période de 5 ans.

En Normandie, le LINEACT a un EC à Caen, et à Rouen il y a 3 DR CESI (mais qui sont multi-sites), 7 EC dont 4 HDR, 1 EC associé (PR en 61e section), 24 doctorants, 15 IR et 1 technicien. Y. Dupuis propose d'affecter 2 DR et deux autres EC à l'ED MIIS. En accord avec la direction de l'ED SMI, les doctorants actuels resteront rattachés à celle-ci, alors que les nouveaux doctorants seront rattachés à l'ED MIIS.

Les motivations pour la demande d'intégration à l'ED MIIS sont : la taille critique désormais du laboratoire en Normandie, et le souhait de s'intégrer dans des structures locales.

Suite à la présentation de Y. Dupuis, J.-L. Lamotte reprend la parole et exprime son étonnement du fait que le LINEACT ne propose que de rattacher deux HDR à l'ED MIIS. Le bureau de l'ED avait compris qu'il y en aurait 7 (3 DR + 4 HDR). Pour J.-L. Lamotte, cela ne correspond pas aux attendus de l'[arrêté du 26 août 2022](#) concernant la notion d'équipe. Normalement tous les membres de l'équipe doivent être rattachés à la même ED.

F. Dauphin intervient pour préciser le cadre de l'arrêté : la notion d'équipe au sens de l'évaluation HCERES peut descendre à celle de sous-équipe. Le découpage proposé doit recueillir l'avis des deux ED ainsi que les deux CED. F. Dauphin demande si les 2 HDR proposés sont les seuls membres du laboratoire à travailler sur les thématiques de l'ED MIIS, et si oui, combien de doctorants ils encadrent.

Y. Dupuis répond que les 2 HDR ont un ou deux doctorants, et il est prévu qu'ils restent rattachés à l'ED SMI. Parmi eux il y en a au moins un qui vient de commencer sa thèse. Pour F. Dauphin, une situation dans laquelle le directeur de thèse et le doctorant n'appartiennent pas à la même ED est illégale. Y. Dupuis indique que cela ne pose pas de problème à la direction de l'ED SMI que les deux directeurs de thèse soient rattachés à MIIS.

Par rapport aux thématiques de la présentation, O. Lézoray souhaite connaître celles des 4 collègues proposés ainsi que ceux qui ne seront pas rattachés à l'ED MIIS. Y. Dupuis répond que leurs thèmes de recherche sont la perception robotique et la maintenance prédictive en industrie pour les 2 HDR. Il ajoute qu'un d'entre eux est en 61e section, l'autre est à cheval entre les sections 27 et 61. En ce qui concerne leur service d'enseignement, le CESI pratique une pédagogie active inversée, et ils n'ont pas de CM/TD classiques. Les EC consacrent 40-50 jours par an au tutorat, aux journées projet et au suivi des étudiants. A. Louis mentionne que les autres membres de l'équipe sont plutôt en SHS ou en recherche opérationnelle.

O. Lézoray relève l'existence de la plateforme industrie 5.0 du LINEACT en Normandie, et il demande pourquoi les EC associés à cette plateforme ne seront pas rattachés à l'ED MIIS. Y. Dupuis explique que celle-ci a un rôle de pilotage national lié à une dynamique nationale, et il est difficile de la détacher tout le personnel affecté à la plateforme en même temps.

M. Alfaro demande si parmi les 4 collègues proposés, il y en a qui ont déjà des liens avec l'ED MIIS. Y. Dupuis répond qu'il existe des collaborations et des co-directions de thèse avec des collègues du LITIS et du GREYC. L'un (F. Duval) travaille avec des collègues du LITIS, un autre est PR à Caen, un troisième est un ancien doctorant du GREYC, et le quatrième a fait sa thèse avec S. Ainouz.

L. Heutte constate que le personnel normand est éclaté sur plusieurs sites, et il s'interroge sur l'intérêt de disperser les EC et les doctorants sur plusieurs ED. Il demande aussi si la proposition du LINEACT reflète sa stratégie sur les autres sites. Y. Dupuis donne l'exemple d'un autre site où ce type de découpage a été effectué. L. Heutte demande le nombre de doctorants au Madrillet. A. Louis répond qu'il y en a une dizaine (dont un en SHS), et que les DR peuvent aussi diriger des thèses sur d'autres sites. N. Langlois demande s'il y a d'autres doctorants sur le site du Madrillet qui sont inscrits dans d'autres ED, la réponse est non.

M. Alaarabiou souhaite connaître la nature de la formation doctorale de l'ED SMI. Y. Dupuis répond qu'il s'agit d'une hybridation : certaines formations sont en présentiel et d'autres sont en distanciel. En raison du fait que l'ED SMI est basée à Paris, pour les doctorants à Rouen, deux tiers environ des formations ont lieu en distanciel, et un tiers en présentiel.

J.-L. Lamotte demande si le LINEACT a des projets de développement à Caen. A. Louis indique qu'en termes de recherche, ils souhaitent renforcer la thématique « perception robotique ».

Le conseil demande le nom du PR à Caen : Y. Dupuis indique qu'il s'agit de T. Ahmed-Ali, mais il ne semble pas être au courant de la création du LSEM (cf. le point précédent de la réunion du conseil) dont celui-ci est le directeur. Sur ce point, l'audition des représentants du LINEACT se termine.

J.-L. Lamotte précise que lors de la 1e réunion du bureau avec les représentants du LINEACT, celui-ci avait indiqué les conditions et les modalités d'intégration à l'ED d'un laboratoire (les mêmes que pour le LabISEN). Les membres du conseil trouvent que la demande est prématurée et que l'effectif proposé n'est pas suffisamment important. Le conseil soulève des problèmes par rapport à l'arrêté concernant le découpage de l'équipe, et notamment des directeurs de thèse qui n'appartiendraient pas à la même ED que leurs doctorants. Puisque les conditions d'intégration du LINEACT à l'ED MIIS ne sont pas réunies, le conseil décide de ne pas procéder à un vote sur ce sujet.

Proposition d'évaluation pour les demandes d'allocation de recherche

J.-L. Lamotte présente les chiffres concernant les demandes de contrats doctoraux par type de financement, par établissement et par laboratoire :

Financement	Etab.-RIN100	Etablissement	RIN100	RIN50	Total général
Nb. demandes	32	3	1	8	44

Établissement	Univ. Caen	Univ. Rouen	Univ. Le Havre	ESIGELEC	INSA Rouen
Nb. demandes	22	11	5	3	3

Labo.	GREYC	LITIS	LMNO	LMRS	IRSEEM	LMI	LMAH	GR2IF	LSEM	LIS
Nb. demandes	12	10	8	4	3	2	2	1	1	1

Etablissement	Labo.	Financement	Nb. demandes 2026	Nb. demandes 2025
ESIGELEC	IRSEEM	RIN50	3	3
INSA Rouen	LMI	RIN50	2	0
	LITIS	RIN50	1	1+1 Etab-RIN100
Univ. Caen	GREYC	Etab-RIN100	11	11
		RIN100	1	0 + 2 RIN50
	LMNO	Etab-RIN100	7	4
		RIN50	1	0
	LSEM	Etab-RIN100	1	0
Univ. Rouen	LIS	Etab	1	0
	LITIS	Etab-RIN100	6	4
	LMRS	Etab	2	0
Univ. Le Havre		Etab-RIN100	2	3
		RIN50	1	2
	LMAH	Etab-RIN100	2	3
Total général			44	36

On constate une augmentation du nombre de demandes par rapport à 2025 (8 demandes de plus).

L'ED doit donner un avis concernant les directeurs de thèse basé sur leur taux de direction.

- Un dossier a été déposé par Ph. Descamps (GREYC) mais le directeur de thèse est T. Ahmed-Ali, directeur du LSEM. Puisque le LSEM n'est pas rattaché à l'ED MIIS, le bureau propose de donner une note « C » à ce dossier.
- Deux directeurs de thèse (un au LITIS et l'autre au LMAH) sont actuellement au plafond de 300% de taux de direction, mais des soutenances sont prévues cet été ou en automne, et donc normalement le taux de direction redescendra au début de la thèse du nouveau doctorant. L. Heutte fait remarquer qu'il y a parfois une différence entre la prévision de la date de soutenance et la date réelle.
- Le bureau propose de donner la note « A » à toutes les demandes, à l'exception de celle mentionnée au premier point.

Le conseil vote à l'unanimité la proposition concernant les avis sur les encadrants de thèses RIN 50/100 et établissements.

J.-L. Lamotte souhaite savoir si l'on continue à publier les sujets de thèse sur [Campus France](#). Il demande aux représentants des doctorants s'ils connaissent d'autres sites ([EURAXESS](#). . .), la réponse semble être non. Par conséquent, les sujets seront diffusés sur Campus France.

Informations diverses

Organisation des élections des doctorants

Ce conseil est la dernière réunion du mandat pour les représentants des doctorants. J.-L. Lamotte les remercie vivement pour leur participation, investissement et organisation, c'est extrêmement important pour l'ED.

Pour élire les nouveaux représentants, un vote en ligne par site aura lieu les 23 et 24 mars 2026. Sur les 4 sièges, il y a en a un pour chaque site (Caen, Le Havre, Rouen), avec un titulaire et un suppléant, et 1 siège en alternance Caen/Rouen. Cette année, le titulaire sera de Caen, et le suppléant de Rouen. Les candidats doivent envoyer une déclaration de candidature, leur CV et une profession de foi avant le 9 mars 2026 à 12h à M. Legay.

Les listes de candidature sont en cours de constitution, et à Caen et à Rouen, les candidatures se précisent. J.-L. Lamotte remercie les représentants actuels qui ont proposé d'être candidat pour un 2e mandat, cela facilitera la mise en place du nouveau système qui permet le tuilage entre titulaire et suppléant.

Journée des ED MIIS-PSIME 2026 (JED-26)

La JED-26 aura lieu le 7 avril 2026 au site du Madrillet à Rouen. La date limite d'inscription est le 8 mars. Il est prévu qu'il y ait deux exposés de séniors, une session de posters (ouverte à tous), quelques présentations orales (pour les doctorants de 2e et 3e année), des prix décernés aux meilleurs posters et présentations orales, et une table ronde sur la « Santé mentale et vie après le doctorat »

Calendrier pour le conseil de juin en présentiel

Le règlement intérieur prévoit un conseil par an en présentiel. Cette année la réunion aura lieu au Havre. J.-L. Lamotte propose 3 semaines : 26–29 mai, 1–5 juin, et 8–12 juin. L. Heutte pense que celle du 26 mai est trop tôt. Il demande si les établissements ont communiqué une date limite pour le retour sur les candidats retenus sur les sujets de thèse, la réponse est non. La semaine du 1er juin semble faire consensus. M. Legay fera un evento pour fixer la date exacte.

Thèse label européen

J.-L. Lamotte présente le doctorat européen. Il s'agit d'un label qui peut être décerné sur demande en plus du diplôme de doctorat. Le doctorat doit avoir été préparé, en partie, lors d'un séjour d'au moins trois mois dans un autre état européen. L'autorisation de soutenance est accordée au vu de rapports rédigés par au moins deux professeurs ou assimilés appartenant à deux établissements d'enseignement supérieur de deux états européens autres que celui dans lequel le doctorat est soutenu. Un membre au moins du jury doit appartenir à un établissement d'enseignement supérieur d'un état européen autre que celui dans lequel le doctorat est soutenu, et une partie de la soutenance doit être effectuée dans une langue nationale européenne autre que la (ou les) langue(s) nationale(s) du pays où est soutenu le doctorat.

Les établissements demandent aux ED de diffuser cette information. Si une thèse peut entrer dans le cadre du doctorat européen, il faut encourager la démarche, c'est un plus pour les doctorants.

Informations sur le règlement intérieur

L'an dernier les établissements ont demandé aux ED de leur transmettre les règlements intérieurs (RI) pour pouvoir les valider en bloc. Cette validation a été effectuée à l'Université de Caen Normandie, tandis que dans d'autres établissements (l'Université de Rouen Normandie et l'INSA), des commentaires ont été faits par les pôles doctoraux et VP, ce qui implique des modifications aux RI avant passage devant les Commissions Recherche concernées.

En ce qui concerne le RI de l'ED MIIS, J.-L. Lamotte mentionne les points suivants qui ont été soulevés par l'URN et l'INSA :

- définir plus précisément la présence des gestionnaires dans le bureau et le bureau élargi.
- ambigüité entre les notions de secrétariat et de gestionnaire.
- vote du conseil : que se passe-t-il en cas d'égalité lors d'un vote ?
- règle de co-encadrement : les relecteurs s'interrogent sur la nécessité d'une règle commune à toutes les ED.
- réinscription en année dérogatoire : réécrire le texte en utilisant la notion d'autorisation de réinscription.
- CSI : définir plus précisément la notion de proximité. Rien n'est indiqué en cas de CSI défavorable.
- soutenance : elle peut être 100% en visio, c'est-à-dire sans la présence d'aucun membre du jury, même pas le président. Toutefois, quelqu'un doit témoigner de l'identité du doctorant qui soutient.

F. Dauphin indique que les VP des établissements voudraient valider les RI pour la rentrée 2026–27. On attend également les commentaires de l'Université Le Havre Normandie.

La plateforme doctorat.gouv.fr

J.-L. Lamotte donne quelques informations sur le lancement de la plateforme nationale du doctorat doctorat.gouv.fr. Cette plateforme fait partie des recommandations du [rapport Pommier–Lazarus](#) pour la reconnaissance du doctorat dans les entreprises et la société. L'objectif de la plateforme est de renforcer l'attractivité du doctorat, fluidifier les parcours de formation et de carrière des docteurs, et faire évoluer la perception du doctorat dans l'ensemble de la société.

La plateforme, actuellement en version bêta, intègre un moteur de recherche des sujets de thèse, et permet de chercher un sujet de thèse ou une offre d'accompagnement, consulter la fiche détaillée de l'offre, et demander à prendre contact avec la direction de thèse concernée. Pour cela, elle s'appuie sur la plateforme [ADUM](#), et diffuse automatiquement les sujets de thèse sur CampusFrance, Euraxess, [ABG](#)...

Pour l'instant, doctorat.gouv.fr n'est pas capable d'interagir avec d'autres plateformes d'outil de gestion du doctorant comme [Amethis](#) (utilisée en Bretagne et à Strasbourg) ou Sygal, et une telle interaction devra attendre des versions ultérieures de la plateforme.

L. Heutte demande s'il y a eu des retours d'autres ED concernant l'utilisation de Sygal ou Adum. F. Dauphin répond qu'il a alerté la DSI de l'UCN (qui gère le développement de Sygal). Celle-ci est consciente du problème et elle réfléchit sur la possibilité de se rapprocher des développeurs d'Amethis. Toutefois, elle n'a pas de vision sur l'après-Comue (cf. le point sur la fin de la Comue), et le développement de Sygal est en pause en attendant les consignes des établissements.

Évaluation HCERES

J.-L. Lamotte indique que le [guide HCERES](#) est désormais disponible. La formation doctorale fait partie du dossier « formation » (3e cycle) de l'évaluation, et pour les ED, ce dossier sera commun à tous les établissements (sauf avis contraire de l'HCERES). Les premières réunions de lancement HCERES/établissements auront lieu en mai et juin. On espère avoir davantage d'informations par la suite. Pour l'instant, les périodes d'évaluation ne semblent pas être communes à tous les établissements, ce qui pose évidemment problème pour toutes les structures inter-établissement (laboratoires, ED...). Le dossier sera à rendre en novembre 2026, et les visites des comités d'évaluation devront avoir lieu début 2027.

Le CED met en place un groupe de travail inter-direction d'ED, CED, inter-VP des établissements pour organiser et rédiger le dossier. Un aspect important de ce travail sera de choisir les indicateurs communs à toutes les ED. À titre indicatif, l'HCERES propose une liste d'indicateurs possibles (pages 31–32 du guide), mais nous pourrions en prendre d'autres. Il s'agit de « objectiver la manière dont l'offre de formation est mise en œuvre et pilotée ».

Grâce à des extractions Sygal effectuées par J.-L. Lamotte, certains indicateurs proposés sont maintenant disponibles (évolution des effectifs, proportion de doctorants dont le diplôme antérieur le plus élevé a été obtenu à l'étranger, durée moyenne des thèses, nombre d'abandons...), mais comme le remarque J.-L. Lamotte, d'autres le sont beaucoup moins, par exemple :

- la proportion de directeurs de thèse formés à l'un, au moins, des sujets suivants : l'éthique de la recherche, l'intégrité scientifique et la déontologie ; la lutte contre toute forme de violence et de discriminations ; l'encadrement de doctorants (cet indicateur peut être reproduit au sujet des encadrants non HDR et/ou des candidats à l'HDR). Des formations concernant l'encadrement n'ont été mises en place que l'an dernier. O. Guibé signale qu'une troupe d'acteurs est venue au LMRS pour sensibiliser les membres du laboratoire à des questions en lien avec les VSS et la parité, c'est déjà quelque chose.
- la part des doctorants effectuant une mobilité sortante durant la thèse de doctorat. L'ED a des informations pour les doctorants qui demandent une aide au financement de la mission, mais pas pour les autres.
- la poursuite de carrière après-thèse (proportion de docteurs, ayant répondu à l'enquête, en emploi 12 mois (puis 36 mois) après l'obtention du diplôme ; proportion de docteurs, ayant répondu à l'enquête, en recherche d'emploi 12 mois (puis 36 mois) après l'obtention du diplôme ; taux d'emploi en adéquation avec le niveau 8 du cadre européen des certifications et typologie de l'emploi à 1, 3 et 5 ans (par domaine et genre). Certaines informations existent grâce aux enquêtes qui sont menées par les établissements et par les ED (voir le point Lancement de l'enquête de suivi des docteurs).

Fin de la COMUE

J.-L. Lamotte mentionne que la fin de la COMUE est programmée au 31 décembre 2026. Une réflexion sur l'après-Comue sera lancée au niveau du CED.

Lancement de l'enquête de suivi des docteurs

J.-L. Lamotte indique qu'une enquête de suivi des docteurs est en cours, et il faudra inciter ceux-ci à y répondre (cf. le point sur les indicateurs HCERES). O. Guibé fait remarquer que cela est rendu plus difficile par le fait que les adresses mél institutionnelles des docteurs ne sont pas maintenues pendant très longtemps après la fin de la thèse. M. Legay indique que l'ED garde leurs adresses mél personnelles, et que si besoin, on peut demander des nouvelles auprès des directeurs de thèse et directeurs des laboratoires. N. Langlois demande combien de temps on peut garder les adresses mél personnelles, et si cela est compatible avec le RGPD. Il semble que oui, car l'on peut les conserver pendant 6 ans, et la dernière enquête est à 5 ans après la fin de la thèse.

Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

Fin de la réunion à 16h10.

Fait à Caen le 4 juin 2026.

John Guaschi